

Questions pour guider la planification de formations

La direction, avec l'appui de son équipe école, devra déterminer :

- Quelles personnes, quelles parties prenantes devront recevoir de l'information ou de la formation sur les divers éléments faisant partie de la politique sur les commotions cérébrales?
- Quelle est l'information et quelles sont les stratégies dont chaque partie prenante a besoin pour mettre en œuvre le protocole en cas de commotion cérébrale du Csc MonAvenir? (P. ex. Quelles parties prenantes ont besoin du protocole dans son entièreté? Lesquelles n'ont besoin que d'une section du protocole qui leur est pertinente?)
- Qui fera la prestation de la formation et pour quelles parties prenantes?
- Quand auront lieu la formation initiale et les formations continues?
- À quelles stratégies fera-t-on appel pour les formations (p. ex., modules en ligne, formation en personne, formation du formateur)?
- Quelles sont les ressources devant être élaborées et offertes (p. ex., listes de contrôle des responsabilités des diverses parties prenantes, affiches)?
- Si approprié, consulter et inviter les parties prenantes (p. ex., administrateurs, éducateurs, parents, élèves) à faire part de leurs suggestions ou opinions lors de l'élaboration du contenu des trousseaux d'information et de formation.

Voir ELV.13.1.1 pour les liens utiles